

*L'an deux mille vingt quatre, le vingt neuf mars à 18 heures 00, les membres du Conseil communautaire, convoqués le 21 mars 2024 se sont réunis au siège de Cœur Côte Fleurie, 12 rue Robert Fossorier - Deauville, sous la présidence de Monsieur Philippe AUGIER Président.*

*Nombre de membres en exercice : 41*

*Nombre de membres présents : 23*

*Nombre de votants : 32*

#### PRÉSENTS :

Philippe AUGIER Président, François PEDRONO 4ème Vice-Président, Michel CHEVALLIER 6ème Vice-Président, Yves LEMONNIER 8ème Vice-Président, Philippe LANGLOIS 9ème Vice-Président, Régine CURZYDLO 10ème Vice-Présidente, Françoise LEFRANC 11ème Vice-Présidente, Claude BENOIST, Véronique BOURNE, Patrice BRIERE, Guillaume CAPARD, Christèle CERISIER-PHILIPPE, Jean-Guillaume d'ORNANO, Florence GALERANT, Emmanuel LAUSSINOTTE, Emmanuelle HONOREZ-BRULE, Fabienne LOUIS, Marie-France NUDD-MITCHELL, Delphine PANDO, Didier QUENOUILLE, Hervé VAN COLEN, Dominique VAUTIER, Brigitte YVES DIT PETIT-FRERE

#### ABSENTS :

Colette NOUVEL-ROUSSELOT 2ème Vice-Présidente, Thierry GRANTURCO 5ème Vice-Président, Rebecca BABILOTTE, Stéphanie FRESNAIS, François HORENT, Chhun-Na LENGART, Didier PAPELOUX, Caroline RACLOT-MARAIS, David REVERT

#### ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Michel MARESCOT, pouvoir à Yves LEMONNIER, Sylvie DE GAETANO, pouvoir à Delphine PANDO, Jacques MARIE, pouvoir à Claude BENOIST, Miriam GUERARD, pouvoir à Florence GALERANT, David MULLER, pouvoir à Philippe AUGIER, Patricia NOGUET, pouvoir à Emmanuel LAUSSINOTTE, Patrice ROBERT, pouvoir à Fabienne LOUIS, Ihsane ROUX, pouvoir à Philippe LANGLOIS, Michel THOMASSON, pouvoir à Didier QUENOUILLE

Madame Christèle CERISIER-PHILIPPE est nommée secrétaire de séance

#### **DELIBERATION N°D041\_290324**

**SYNDICAT D'ÉLIMINATION ET DE VALORISATION DES DÉCHETS DE L'ESTUAIRE  
(SEVEDE) - MODIFICATION DES STATUTS  
Autorisation**

Au cours de sa séance du 08 février 2024, le comité syndical du SEVEDE s'est prononcé favorablement sur la demande d'adhésion de la Communauté de Communes du Pays d'Honfleur Beuzeville (CCPHB) pour sa partie Calvadosienne.

La délibération correspondante a été notifiée le 12 février 2024 à la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie, ainsi que le projet de statut modifié annexé.

En application de l'article L.5211.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil communautaire de chaque EPCI membre du SEVEDE dispose d'un délai de trois mois, à compter du 12 février 2024, pour décider de l'admission de la CCPHB.

Cette adhésion permettra de renforcer la mutualisation technique et économique des opérations de transfert, de transport et de valorisation énergétique des déchets ménagers non recyclables dans un contexte territorial cohérent.

Après avis de la Commission Environnement en date du 11 mars 2024 et du Bureau réuni le 15 mars 2024, il est demandé au Conseil de bien vouloir :

- approuver l'extension du périmètre du SEVEDE avec l'adhésion de la CCPHB pour sa partie Calvadosienne.

- autoriser Monsieur le Président, ou le Vice-Président le représentant, à transmettre la présente délibération à Monsieur le Président du SEVEDE et à demander à Monsieur le Préfet de bien vouloir arrêter la décision d'extension du périmètre du SEVEDE à cette Communauté de Communes.

Le Conseil est invité à en délibérer

*Le Conseil Communautaire*

*Après en avoir délibéré*

*Et à l'unanimité des membres présents ou représentés :*

**APPROUVE** l'extension du périmètre du SEVEDE avec l'adhésion de la CCPHB pour sa partie Calvadosienne.

**AUTORISE** Monsieur le Président, ou le Vice-Président le représentant, à transmettre la présente délibération à Monsieur le Président du SEVEDE et à demander à Monsieur le Préfet de bien vouloir arrêter la décision d'extension du périmètre du SEVEDE à cette Communauté de Communes.

**Le Président :**

**Certifie**, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la Collectivité

**Communauté  
de Communes  
Cœur Côte Fleurie**

12 rue Robert Fossorier  
14800 Deauville  
02 31 88 54 49  
info@coeurcotefleurie.org

**coeurcotefleurie.org**



**Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État



**Christèle CERISIER-PHILIPPE**  
Secrétaire de séance

POUR EXTRAIT CONFORME



**Philippe AUGIER**  
Président

**Communauté  
de Communes  
Cœur Côte Fleurie**  
12 rue Robert Fossorier  
14800 Deauville  
02 31 88 54 49  
info@coeurcotefleurie.org

**coeurcotefleurie.org**



Bénéville-sur-Mer | Blonville-sur-Mer | Deauville | Saint-Arnoult  
Saint-Gatien-des-Bois | Saint-Pierre-Azif | Touques | Tourgéville  
Trouville-sur-Mer | Vauville | Villers-sur-Mer | Villerville